Image not found or type unknown

Rupture de la residence alternee

Par **hervethierry**, le **02/12/2008** à **13:34**

Bonjour,
depuis 7 ans j ai ma fille en residence alternée. cette residence alternée aété mise en place par un avocat sous l'objet d'une convention. cette convention n'a pas été validé par un juge.
aujourdhui mon ex concubine a décidée de partir a 600kms de notre lieu de vie.
Ma situation actuelle je suis marié avec une autre enfant et un bébé qui arrive en juin
quelles sont mes chances d obtenir la garde de ma fille ?
a savoir que la maman quitte sont emploie pour suivre son compagnon.
Merci de m'aider
cordialement
herve
herve.thierry4@orange.fr

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés